# APPEL À PROJETS

## Accueil en résidences d'écriture

### SESSION FICTION ET DOCUMENTAIRE

Du 20 mars au 8 avril 2022• Venaco, Corse

Candidature du 4 au 23 janvier 2022

Située au cœur de la Corse à Venaco, **A Fabbrica Culturale Casell'arte** est une association loi 1901 dont l'objectif est de **accompagner** et **promouvoir les différentes formes d'écritures** dans l'art via l'organisation **de résidences, de rencontres**, de projections ou encore de concerts. Spécialisée dans les **arts visuels** (cinéma et arts plastiques), la Fabbrica Culturale Casell'arte organise entre six et huit résidences par an. Elle développe également de nombreuses **actions de médiation** avec les publics du territoire, toutes générations confondues (ateliers, rencontres, workshop…)

CASELL•ARTE
FABBRICA CULTURALE

# 1 SESSION, 2 RÉSIDENCES

## DESCRIPTION DE LA SESSION

La Fabbrica Culturale organise une session de deux résidences d'écritures à destination des scénaristes et réalisa-teurs.trices, du 20 mars au 8 avril 2022:
- 6 projets de film de fiction longs métrages
- 6 projets de film documentaire longs métrages et TV

Chaque résidence a pour but d'accompagner un.e auteur.e dans un cadre propice à la création et à la réflexion. Les résidences d'écriture sont couplées (fiction et documentaire au printemps / fiction et animation à l'automne) afin de favoriser l'échange et confronter les écritures, les singularités, les univers artistiques. Faire rayonner et mettre en lumière les talents insulaires, méditerranéens et au-delà sont au cœur du projet Casell'arte.

Les résidences sont organisées à l'Hôtel E Caselle à Venaco, entre rivière et montagne. Pour chaque résidence, un intervenant accompagne le travail d'écriture des auteurs grâce à des rendez-vous ponctuels. Au cours de la résidence, Casell'arte propose des rencontres professionnelles et master classes qui alimentent les projets.
Tous les participants peuvent travailler de manière individuelle – toutes les chambres possèdent un bureau – ou collective dans les salles communes dediées (salle de travail, espace dans l'hôtel reservé).

Pendant la résidence, les porteurs de projets et intervenants peuvent être amenés à participer à des actions de médiation organisées par Casell'arte avec des publics scolaires ou grand public. Par exemple, à l'issue de la résidence, des lectures de scenarii peuvent être proposées au grand public.

Les auteurs sélectionnés bénéficient d'une bourse de 1 000 € bruts pour leur projet. En outre, les repas, le logement et le transport sont pris en charge par Casell'arte.

# LE LIEU & LES ESPACES

Adossée à l'Hôtel E Caselle, Casell'arte propose un cadre naturel au cœur de la Corse à Venaco.
Les résidences sont organisées dans l'hôtel. Tous les résidents disposent d'une chambre individuelle avec un bureau et un accès wifi.
Des salles communes sont également accessibles : un espace dédié dans la grande salle de l'hôtel, une salle de travail également salle de projection. Chaque soir, il est possible de visionner un film. Les résidents établissent la programmation, sauf lors des séances organisées par l'association.
Les repas sont pris en commun à horaires fixes.

# POSTULER À LA RÉSIDENCE : RÈGLEMENT

## NATURE DE L'AIDE :

- La Fabbrica Culturale Casell'arte organise quatre résidences d'écriture de scénario par an, en partenariat avec l'Hôtel E Caselle situé à Venaco en Corse.
- Ces résidences s'adressent aux auteurs / réalisateurs / scénaristes professionnels ou en voie de professionnalisation ayant un projet en cours d'écriture.
- Un comité de sélection professionnel désigné par Casell'arte se réuni à l'issue de l'appel à résidence et choisi six projets pour chaque résidence.
- Les projets sont ouverts aux pays et cultures de la méditerranée et au-delà à condition de maîtriser le français.
- Pour accompagner les auteurs, Casell'arte organise des rencontres professionnelles, master classes et des sorties culturelles. Ces temps font partie de la résidence et sont obligatoires.
- Une bourse de mille euros bruts (1000€ bruts) est attribuée pour chaque projet sélectionné. Si deux auteurs souhaitent la partager, ils devront en informer l'équipe de Casell'arte et transmettre les documents nécessaires à l'attribution de la bourse. Attention : il s'agit d'une bourse d'artiste et non d'un cachet d'intermittent.
- Les bourses sont versées à l'issue de la résidence.
- Casell'arte prend en charge le transport, l'hébergement et la restauration.

**Attention** :
Le transport pris en charge est un aller-retour d'une ville de France Métropolitaine vers la Corse. Les suppléments liés à des demandes de modification sont à la charge de l'auteur. Pour l'Italie, merci de prendre contact avec l'organisation.
Les consommations au bar de l'Hôtel sont à la charge de l'auteur.

## CONDITIONS D'ACCEPTATIONS :

- Les projets co-écrits sont acceptés.
- L'auteur ou les co-auteurs peuvent candidater avec les formats suivants : longs métrages de fiction, longs métrages documentaires et de télévision. Les courts et longs métrages sont acceptés en résidence d'animation.
- Les premiers films sont acceptés.
- Le ou les auteurs ne peuvent envoyer qu'un seul projet par session.
- Concernant les co-auteurs, il est indispensable de préciser le nom de la personne concernée dans le formulaire. La personne binôme pourra venir quelques jours durant la résidence, sur décision du comité de sélection et de l'équipe de l'association.
- La présence du porteur de projet est obligatoire durant les trois semaines. Pour toute demande de dérogation, une demande exceptionnelle devra être formulée par mail à info@casellarte.org
- Le porteur de projet doit pouvoir justifier d'une carte vitale française ou être en mesure d'envoyer une facture pour faciliter le versement de la bourse.
- Une fois sélectionné, le porteur de projet s'engage à :
- Renvoyer la fiche de renseignement accompagnée des pièces demandées (photo, carte vitale, RIB)
- Adhérer à l'association Fabbrica Culturale Casell'arte (30€)
- Signer le contrat de résidence envoyé par Casell'arte
- Ne pas changer de projet avant ou pendant la résidence : seul le projet sélectionné est considéré comme lauréat.
- Indiquer la mention suivante dans les dossiers et le générique du film :

*« Ce film a bénéficié d'un accompagnement en résidence à la Fabbrica Culturale Casell'arte soutenue par la Collectivité de Corse ».*

- Si un autre film est écrit durant la résidence, il devra également indiquer cette mention.

## ANCIEN RÉSIDENTS ET POSTULANTS

- Si l'auteur ou les co-auteurs ont déjà postulé à une session précédente sans être sélectionné, il est possible de postuler une seconde fois. Néanmoins leur projet ne sera pas prioritaire.
- Un auteur lauréat d'une édition antérieur peut repostuler une fois le projet réalisé ou 4 ans après la résidence lauréate

## CASELL'ARTE S'ENGAGE :

- A créer un temps de partage et de création, à faire le lien entre les résidents et les intervenants.
- A mettre à disposition les espaces et matériels nécessaires au bon fonctionnement de la résidence
- A respecter la confidentialité des projets, des liens de visionnage et de leurs mots de passe et à ne pas diffuser les films reçus sans autorisation.
- A rester à l'écoute des auteurs en résidence
- A suivre les projets après le temps de résidence et à communiquer auprès de ses réseaux et partenaires pour accompagner le projet.

Master classe avec Danielle Arbid animée par Laurent Simonpoli «Filmer l'intime et le politique, entre morale et esthétique».
©Casell'arte

## DOSSIERS DE CANDIDATURE

La Fabbrica accepte des dossiers à différents niveaux d'avancement.
Pour postuler il faut :

- Remplir le formulaire d'inscription (lien sur le site internet)
- Rassembler et envoyer les pièces suivantes à l'adresse info@casellarte.org*:

1. Page de garde avec nom de l'auteur et du projet, et la résidence souhaitée.
2. Résumé
3. Synopsis
5. Si existant, un traitement et/ou version dialoguée à leur état de travail (10-15 pages max pour la version dialoguée)
4. Une note d'intention du projet dans laquelle vous détaillez à la fois la vision de votre film, vos motivations à le réaliser, les problèmes identifiés sur l'écriture, le choix de la résidence à Casell'arte et vos attentes pour l'évolution de votre projet.
6. CV de l'auteur et des co-auteurs s'il y a lieu
7. Tout document visuel ou écrit jugé utile de mettre à la connaissance du comité de sélection à l'appui de leur candidature : lien des créations audiovisuelles déjà réalisées, moodboard, textes, inspirations...

*ATTENTION :
1. Merci de rassembler vos pièces en UN SEUL DOCUMENT PDF sous le format :
NOM_PRENOM - TITRE_PROJET - RESIDENCE
ex : SALVADORI_PIERRE-EN_LIBERTE-FICTION
Merci de préciser dans l'objet du mail qu'il s'agit d'une inscription :
ex: Inscription animation / CLAPIN Jérémy / J'ai perdu mon corps
La date limite de candidature est fixée au 23 janvier 2022 à minuit.
Après cette date, aucun projet ne sera pris en compte.

## PRÉCAUTIONS COVID-19

Casell'arte appliquera les règles sanitaires en vigueur : un pass saniataire sera demandé a tous les participants sélectionnés même résidents insulaires.
Les gestes barrière sont appliqués tout au long de la résidence
Casell'arte se réserve le droit d'annuler les résidences si la crise de sanitaire venait a s'aggraver.

# CONTACTS

## FABBRICA CULTURALE CASELL ARTE

Lieu-dit Agnu di Pinu
20231 Venaco

## FONDATEURS DU PROJET

Paul Rognoni
Jean-Emmanuel Pagni

## PRÉSIDENT

Jean-Emmanuel Pagni

## CHARGÉE DES PROJETS ARTISTIQUES

Geneviève Lodovici
info@casellarte.org / +33 (0) 618 22 06 34

www.casellarte.org

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

Casell'arte bénéficie du soutien de la Collectivité de Corse